

## CONCERTATION PREALABLE

Je soussigné, Monsieur Christophe SCHUMER, gérant de la société OVALISSE, elle-même directrice générale de la société TERRE SOLAIRE PARTICIPATIONS, présidente de la société **CENTRALE SOLAIRE DE LA BRESLE** (RCS 949 188 072), certifie qu'il n'a pas été organisé de concertation préalable au sens de l'article L 121-16 du Code de l'Environnement.

Il n'y a donc pas lieu de fournir les pièces mentionnées par l'article R 123-8 (5<sup>ème</sup> alinéa) du Code de l'Environnement.

Date 12 fev. 2024

Signature

  
**TERRE SOLAIRE  
PARTICIPATIONS**  
ZI Rue du Manoir  
76340 BLANGY SUR BRESLE